Pilote Ta Série

Concours national de réalisation de pilotes de séries

Règlement

ARTICLE 1 : OBJET DU CONCOURS

1.1 L'association Havre de Cinéma organise un concours de réalisation de pilotes de série dans le cadre de la 11ème édition des Rencontres du Havre sur les séries qui se déroulera du 3 au 6 décembre 2026.

1.2 Un pilote est un épisode initial qui a pour but de présenter le concept, le contexte, les personnages et les principaux enjeux d'une série et de donner envie d'en voir la suite.

1.3 Les participants doivent réaliser un pilote d'une potentielle série en lien avec un thème donné en amont par les organisateurs du concours. La réalisation du projet se fait sur une période définie. La nature du pilote relève du choix des participants : anthologie, feuilleton, sitcom, shortcom (série à sketchs), mini-série, série d'animation, etc. Il en va de même pour son genre : drame, comédie, policier, historique, fantastique, science-fiction, etc.

1.4 La participation au concours est entièrement gratuite.

Le thème de l'année 2026 : PARLE MOI DE TOI.

ARTICLE 2 : CONDITION DE SÉLECTION

2.1 Le pilote ne doit pas dépasser 5 minutes - générique inclus.

2.2 Le pilote doit être envoyé au plus tard le **dimanche 29 novembre 2026 23h59**. Le participant ne peut présenter qu'un seul pilote lors de ce concours.

2.3 Le pilote proposé doit être en langue française ou sous-titré en français.

2.4 Attention : veillez à ce que votre pilote sous-entende une suite imaginaire, auquel cas votre épisode ne sera pas retenu par le jury.

2.5 Le/la participant.e **certifie posséder les droits d'auteur** sur les musiques et images utilisées ou bien utiliser des musiques libres de droits.

2.6 Les pilotes qui intègreront la compétition seront choisis par un comité de sélection composé de membres de l'association Havre de Cinéma.

2.7 Le/la participant.e certifie n'avoir aucun lien de parenté avec les personnes ou membres de l'association organisatrice du festival.

2.8 Le participant doit avoir le consentement écrit des personnes qu'il filme.

2.9 Le participant ne participe pas au nom d'une structure (classes, école...)

ARTICLE 3 : DOSSIER D'INSCRIPTION AU CONCOURS

Le concours est ouvert à tous sur tout le territoire français.

3.1 Le/la participant.e doit envoyer son pilote au format .mp4 ou .mov (1920x1080) (via https://wetransfer.com/ ou https://www.grosfichiers.com/) accompagné de la fiche d'inscription remplie et signée à l'adresse mail pilotetaserie@gmail.com le 29 novembre 2026 à 23h59 au plus tard.
3.2 Les dossiers incomplets ne pourront être retenus pour la sélection.

ARTICLE 4 : JURYS

4.1 Les pilotes sélectionnés seront visionnés par le jury professionnel ainsi que par le jury jeune en amont de la diffusion qui aura lieu dans un lieu à déterminer **vendredi 4 décembre 2026 à 20h30**.
4.2 L'association Havre de Cinéma est libre de choisir les membres du jury professionnel et du jury jeune, chaque jury sera composé de 5 personnes qui délibéreront à huit clos.
4.3 Les décisions des jurys sont souveraines et non susceptibles d'appels et de justifications

ARTICLE 5 : DIFFUSION ET DROITS

5.1 Le/la participant.e garantit à l'association Havre de Cinéma - organisatrice des Rencontres du Havre sur les Séries - qu'aucun recours ne pourra lui être intenté lors de ce concours : droits d'auteur, co-auteurs, éditeurs, réalisateurs, artistes interprètes et plus généralement toute personne physique ou moral ayant participé à la production ou à la réalisation du pilote.
5.2 Le/la participant.e garantit détenir les droits des musiques, sons et images de son pilote ou certifie qu'ils sont libres de droit.
5.3 Une fois sélectionné, aucun pilote ne peut être retiré de sa participation au concours.
5.4 Les pilotes sélectionnés seront projetés dans un lieu à déterminé le **vendredi 4 décembre 2026 à 20h30** en présence des lauréats.
5.5 Havre de Cinéma pourra diffuser les films sur sa chaîne YouTube.

ARTICLE 6 : PRIX

6.1 Par le jury professionnel :
Grand Prix du Jury : 500 euros
Prix Coup de cœur : 250 euros
6.2 Par le jury jeune :
Prix du Jury Jeune : 250 euros

ARTICLE 7 : ENGAGEMENT DU - DES LAURÉAT(S)

7.1 Les auteurs - réalisateurs récompensés lors du festival donnent leur accord pour que leur nom ainsi que leur pilote et les photos de celui-ci soient publiés sur les supports de communication et - ou de promotion des Rencontres du Havre sur les séries et de Havre de Cinéma.
7.2 La participation au concours de Pilote de Séries implique l'adhésion au présent règlement.